



## 12199 - Doit-il obéir à ses père et mère ou se conformer à la Sunna ?

---

### question

La Sunna du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) est très importante. L'exemple que j'entend souvent est que les prescriptions obligatoires sont comme les murs de la maison et les pratiques dites Sunna comme les meubles. Cela étant, ma question est la suivante : si une personne est confrontée à une opposition de la part de ses père et mère en raison de son choix de s'habiller de manière conforme à la Sunna ou de manger ou de dormir selon les enseignements de la Sunna etc., peut-elle abandonner ces enseignements pour satisfaire ses père et mère ?

### la réponse favorite

Louange à Allah.

Il doit s'efforcer de convaincre ses parents et leur expliquer les enseignements de la Sunna relatif à la manière de s'habiller, de manger et de dormir etc. Si l'un d'eux ou tous les deux persistent dans leur attitude, il peut leur obéir en ce qui concerne la manière de s'habiller, de manger et de dormir, à condition de ne pas se heurter à un texte clair. C'est parce que, en matière d'habillement, tout est en principe licite. A cet égard la coutume sert de référence puisqu'il s'agit de choses naturelles que le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) faisait avant et après l'avènement de l'Islam.

Il n'y a donc aucun mal à ce que le musulman porte sa tenue nationale et mange comme ses compatriotes, si ses père et mère lui donnent un ordre dans ce sens , pourvu de ne pas violer un texte clair.

Cheikh Ibn Djibrine.

S'ils lui donnent un ordre qui implique la violation des enseignements de la Charia en matière vestimentaire, en lui demandant par exemple de porter de long vêtements qui dépassent les



chevilles et s'ils lui donnent l'ordre d'utiliser la main gauche pour manger, il doit refuser de leur obéir tout en restant doux à leur égard.

Allah le sait mieux.